

**Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE
du mercredi 18 mai à 18 heures 30 en mairie**

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h 30

Présents : Maire : Michel MARIEN,

Adjoints : Jean-Pierre BETTIGA, Philippe MONDET, Simone BEAUVOIR, Daniel AUXIETRE

Conseillers : Catherine BOUCHOT-DAVID, Marie-Hélène BOURDIER, Morgane LAULIN, Gaëlle FONDE, Jacques PARMENTIER, Aline TABARDIN GOIGOUX, Marc RÉLOT, Jocelyn TOTON

Absents excusés : Hervé RAMIN et Philippe MONDET ayant donné pouvoir

Secrétaire de séance : Catherine BOUCHOT-DAVID

Ordre du jour :

➤ Point 1 : Prestataire cantine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de changer de prestataire cantine. Après plusieurs contacts, seul le Gourmet Fiolant situé à Ebreuil a donné suite.

Il porte à la connaissance du conseil municipal les conventions reçues pour l'année scolaire 2022-2023 : une pour les jours d'école et une pour les mercredis et l'ALSH.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

➤ Point 2 : Prix des repas pour l'année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de facturation cantine, à la suite du changement de prestataire et à l'augmentation du prix repas :

- repas enfant : 3,80€ TTC les jours d'école et 4,20€ TTC les mercredis et période d'ALSH

- repas adulte : 4,92€ TTC les jours d'école et 5,20€ TTC les mercredis et période d'ALSH

Il propose :

Jour d'école

- repas enfant : 3,80€ TTC

- repas adulte : 5,00€ TTC

Mercredis et ALSH

- repas enfant : 4,20€ TTC

- repas adulte : 5,00€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ces tarifs à l'unanimité.

➤ Point 3 : Modification à la demande du trésorier

A la suite de la transmission du budget principal, Monsieur Kinderstuth, Chef de Service Comptable du SGC de Vichy, a formulé des observations qui doivent être corrigées par voie délibérative. Ainsi il y a lieu de modifier l'état I-B comme suit :

III – Les provisions sont semi-budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

➤ Point 4 : Décisions modificatives

N°4 Résultats antérieurs

001 excédent reporté + 0,32

10226 taxe d'aménagement - 1,00

1068 excédents capitalisés + 0,68

N°5 Imputations budgétaires

| | |
|------|-------------|
| 1313 | - 17 931,51 |
| 1323 | +17 931,51 |
| 1331 | - 9 074,00 |
| 1341 | + 9 074,00 |

N°6 Résultat antérieur – projet seniors

| | |
|----------------------------|--------|
| 001 déficit reporté | + 0,19 |
| 1068 excédents capitalisés | + 0,07 |
| 1641 emprunts | + 0,12 |

➤ Point 5 : Chèque assurance

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le chèque de remboursement de Groupama n°0227585, d'un montant de 63,09 euros, correspondant au solde en faveur de la commune.

➤ Point 6 : Questions diverses

Commission comité des fêtes : la mise en place d'une régie est indispensable pour permettre de continuer à organiser les manifestations. La procédure sera menée en concertation avec les services du centre des finances publiques de Cusset.

Redynamisation du centre bourg

DETR école : la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour une 2^{ème} tranche de l'école a reçu une réponse négative des services de la sous-préfecture. Il faudra donc voir, comme convenu, avec Vichy Communauté en incluant cette opération dans la redynamisation du centre bourg. Deux dossiers devront être établis et déposés au plus tard en février 2023, un pour le conseil départemental, l'autre pour Vichy Communauté.

Ecole actuelle : une étude de faisabilité pour la réhabilitation et rénovation doit être réalisée afin d'établir un cahier des charges et de déposer un dossier en 2023 pour des travaux au plus tard en 2024.

Maison Rosada : une étude de faisabilité sera effectuée. Il est possible de procéder à un rachat fractionné, le conseil départemental peut intervenir à hauteur de 50%.

Restaurant « Chez Minou et Kiki » : plusieurs solutions sont envisageables pour la reprise du restaurant. L'EPF est en mesure d'assurer l'estimation et le rachat en dehors de la partie fond de commerce. Il sera indispensable de se rapprocher des organismes spécialisés pour disposer de l'ensemble des possibilités.

Bureau des élections :

Dimanche 12 juin :

08h – 13h : Marc RÉLOT – Gaëlle FONDE – Jacques PARMENTIER

13h – 18h : Catherine BOUCHOT-DAVID – Marie-Hélène BOURDIER – Philippe MONDET

Dimanche 19 juin :

08h – 13h : Daniel AUXIETRE – Aline TABARDIN-GOIGOUX – Frédéric TOUZAIN

13h – 18h : Catherine BOUCHOT-DAVID – Morgane LAULIN – Jean-Pierre BETTIGA

M. le Maire clôture la séance à 21h.